

Le patrimoine industriel de La Chaux-de-Fonds est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO; cette reconnaissance internationale favorise la préservation et la valorisation des anciennes fabriques par les entreprises horlogères.



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS, A. HEDICHOZ

DÉVELOPPEMENT URBAIN

L'industrie et l'artisanat dans la ville, quel avenir?

La tertiarisation de l'économie et la demande de nouveaux logements s'accompagnent d'une volonté politique de densifier et de requalifier le territoire, entraînant une mutation rapide des agglomérations urbaines. Cette mutation a de quoi réjouir les urbanistes qui depuis des décennies prônent le développement des villes et le frein à l'étalement urbain. Toutefois, les choses ne sont pas si simples et si vertueuses qu'il y paraît. Cette mutation engendre aussi des effets négatifs, notamment une pression sur les prix du foncier et sur les activités industrielles et artisanales invitées à quitter le centre des agglomérations.

» **PIERRE YVES DELCOURT**, urbaniste

Sous le titre « La fabrique **DANS** la ville »¹, une journée-conférence a été organisée par la Fédération suisse des urbanistes (FSU) et la Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT) le

29 mai 2013 à Lausanne. De nombreux participants, responsables politiques, sociologues, économistes, géographes, urbanistes, chefs d'entreprise et artistes de Suisse, de France, de Belgique et du Québec y ont partagé leurs analyses, leurs témoignages et l'orientation de

leurs actions portant sur ce thème.

La mixité en question?

Il y a manifestement un malaise, une contradiction : d'un côté, les politiques d'aménagement du territoire encouragent la mixité sociale et fonctionnelle,

¹ La plupart des présentations électroniques livrées à ce colloque sont disponibles sur le site de la FSU à : www.fsu-r.ch/index.php?page=la-fabrique-dans-la-ville

de l'autre, les mêmes politiques – ou en l'absence d'action publique ciblée, les forces du marché – favorisent de fait une ségrégation spatiale, sociale et fonctionnelle au cœur des agglomérations d'une part, et en dehors des agglomérations d'autre part. Ainsi, en Suisse, la tertiarisation gagne toujours plus de terrain depuis les années 1970. Depuis 2008, on observe toutefois une certaine « réindustrialisation » de localités périphériques, hors des aires métropolitaines.

« *La mixité est à la mode, mais l'isolation des fonctions n'est pas toujours une mauvaise chose, notamment pour les activités industrielles et artisanales qui génèrent des nuisances et des pollutions* », comme l'a souligné le sociologue et urbaniste français Alain Bourdin au cours de cette conférence. François Schoch a confirmé, en prenant l'exemple de son entreprise implantée dans trois municipalités du canton de Vaud, que ces activités sont source de conflits avec les habitants du voisinage. Toutefois, les industriels veulent fixer eux-mêmes l'agenda des délocalisations, avec éventuellement le soutien des décideurs politiques. Pour eux, les délocalisations en périphérie doivent répondre à des impératifs économiques (capacité d'investissement, nécessité d'expansion, problèmes d'accessibilité, etc.).

Pour Bourdin, « *la mixité sociale ou fonctionnelle n'a de sens que si elle stimule l'interaction. La simple coprésence n'a aucun intérêt pour la collectivité, les habitants et les entreprises* ». Il a cité pour exemple le projet Nice Meridia – technopole urbaine (France) où la mixité entre université, laboratoires de recherche-développement et entreprises vise à stimuler une dynamique urbaine et économique.

Un enjeu social et patrimonial

Pour les municipalités qui ont un riche passé industriel, comme Renens ou Crissier dans l'agglomération de Lausanne, le maintien des activités est à soutenir aux côtés des entreprises lorsqu'elles le demandent, ou suite à des manifestations sociales en faveur du maintien d'entreprises menacées de fermeture.

Le maintien de l'artisanat et de l'industrie en ville a aussi une vertu pédagogique. Cela donne à voir ce que sont ces activités, ce que font les artisans et les ouvriers. Le maintien de ces activités concourt ainsi à une forme d'éducation

populaire. À défaut d'être maintenues au cœur des agglomérations, ces activités font parfois l'objet d'un travail de mémoire pour l'ensemble de la collectivité, comme à Fribourg (Suisse) où des comédiens ont monté un spectacle sur la base du témoignage de plusieurs anciens ouvriers dans la brasserie Cardinal qui venait de fermer.

Le cas de La Chaux-de-Fond et du Locle (Suisse), villes inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2009, montre que le maintien d'un tissu industriel au

cœur de la cité peut contribuer non seulement au travail de mémoire, mais aussi au marketing territorial et entrepreneurial. Ainsi, les habitants y trouvent un sujet de fierté, les deux villes misent sur cette consécration internationale pour développer le tourisme, et les entreprises horlogères renforcent leur image d'authenticité en réinvestissant les ateliers historiques. Il y aurait donc une alliance vertueuse entre les responsables politiques, les entreprises industrielles et la population pour gérer



L'Ouest lausannois accueillait l'expansion industrielle depuis la fin du XIX^{ème} siècle; devenu central, ce secteur connaît maintenant un mouvement de délocalisation de l'industrie et de l'artisanat dû au développement des activités tertiaires et aux besoins de nouveaux logements.

le devenir ou le passé des industries dans la ville.

Le cas du quartier des spectacles à Montréal, présenté par l'urbaniste Gérard Bolduc, s'inscrit aussi dans ce mouvement entre sauvegarde d'emplois dans le domaine manufacturier, marketing territorial pour la ville et soutien aux activités économiques. Le projet vise aussi à maintenir des logements pour les artistes dans ce quartier central de la métropole québécoise.

Un champ intéressant d'innovation urbanistique

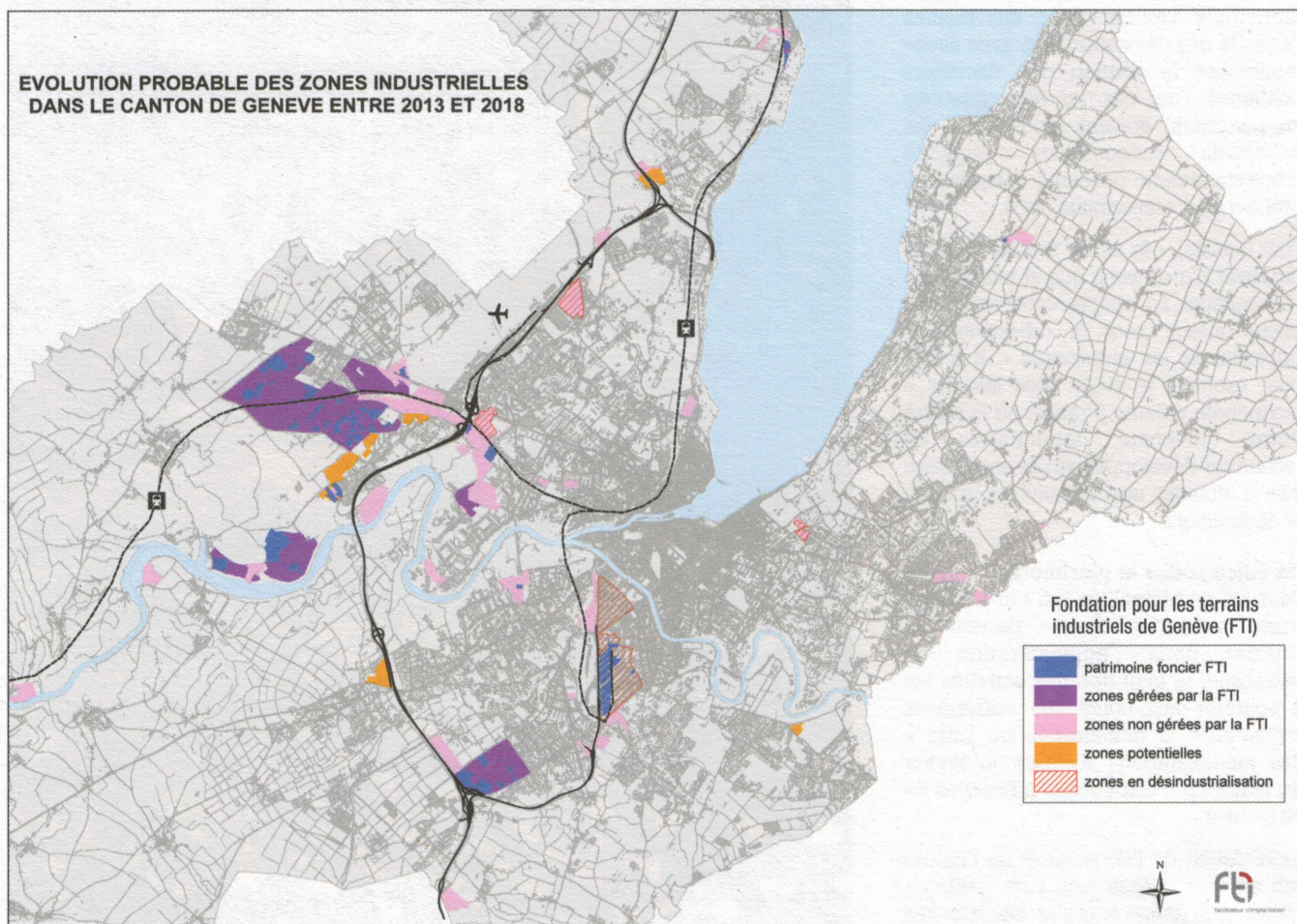
L'administration publique montre parfois de l'ingéniosité pour maintenir une dose de mixité fonctionnelle dans le cœur des agglomérations. À Bienne (Suisse), marquée par une imbrication des activités horlogères et de l'habitat, la mixité fonctionnelle est historique. Comme le souligne François Kuonen, chef du

service de l'urbanisme de la Ville, « *les forces du marché tendent de nos jours à spécialiser ce territoire : les activités tertiaires au centre-ville, les activités de productions en périphérie* ». Le nouveau plan d'affectation avec son règlement datant de 1999 a introduit systématiquement des zones mixtes, à quelques exceptions près en périphérie de la ville. Le règlement impose la mixité, surtout par l'édiction de coefficients d'habitation, qui prescrit un taux minimal de logements par bâtiment. Il favorise dans le même temps l'implantation de commerces dans les centres par des dispositions particulières sur les rez-de-chaussée et l'interdiction, depuis 2007, de créer des surfaces de vente en zones de travail. Ainsi, cet outillage réglementaire vise à atteindre différents objectifs.

Dans la région de Bruxelles (Belgique), le maintien des activités productives au cœur de l'agglomération constitue aussi

un enjeu stratégique. Le patrimoine industriel, notamment le long du canal qui traverse la capitale européenne, séduit tout particulièrement les promoteurs qui ont de grandes visées constructives. Le nouveau Plan régional d'affectation des sols adopté en 2013 introduit les ZEMU (zones d'entreprises en milieu urbain). Ces zones favorisent les activités productives de moins de 2 000 mètres carrés et les activités économiques compatibles avec le logement. Selon Yves Van De Casteele qui travaille à l'administration de l'aménagement du territoire et du logement au ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, « *les projets permettent de restructurer le tissu urbain et assurent la compatibilité entre les diverses activités de l'îlot et des îlots environnants* ».

Les activités industrielles et artisanales sont sous forte pression dans le Grand Genève. Afin de maintenir ces activités,



Évolution probable des zones industrielles dans le canton de Genève entre 2013 et 2018. Les zones industrielles et artisanales du canton de Genève sont situées majoritairement près du centre-ville; 60% de ces zones sont gérées par une fondation de droit public, ce qui permet de mieux lutter contre les risques de désindustrialisation.

« Il faut une volonté publique claire, appuyée parfois par les industriels eux-mêmes et la population, pour maintenir une certaine mixité sociale et fonctionnelle au cœur des agglomérations. [...] »

le Grand Conseil (exécutif du canton) a renforcé le rôle de la Fondation pour les Terrains Industriels de Genève (GTI). Ces derniers constituent 60 % des terrains affectés aux activités productives dans le canton, soit 430 ha. Dans un contexte de rareté foncière extrême, les nouvelles règles d'urbanisme imposent un coefficient d'occupation du sol d'au moins 1:1 et une mixité fonctionnelle (60% activités secondaires et 40% activités tertiaires). Ces règles induisent dorénavant de nouvelles stratégies immobilières et modifient les processus de production au sein des entreprises : ces processus, qui étaient horizontaux, se « verticalisent ».

Une tendance lourde, mais multiforme

La trajectoire des activités industrielles et artisanales est différente d'une agglomération à l'autre : globalement, elles se développent, se maintiennent, se délocalisent vers la périphérie ou disparaissent. Quelle que soit la situation des exemples présentés lors de cette journée-conférence, les forces du marché tendent à spécialiser les territoires, à séparer les fonctions. Il faut une volonté publique claire, appuyée parfois par les industriels eux-mêmes et la population, pour maintenir une certaine mixité sociale et fonctionnelle au cœur des agglomérations.

Cette recherche de mixité répond à des objectifs comme l'animation urbaine, la pédagogie sociale, le développement économique, l'identité et le marketing territorial. Des solutions originales, intimement liées au génie des lieux, ici comme ailleurs, témoignent de l'esprit créatif des gestionnaires du territoire. Ainsi, l'industrie et l'artisanat peuvent se maintenir au cœur des agglomérations et contribuer à la mixité urbaine. ✨

Pierre Yves Delcourt est urbaniste membre de la Fédération suisse des urbanistes (FSU). Il détient un baccalauréat en urbanisme de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal, un DESS de l'Institut d'urbanisme de Paris et un master en administration publique de l'Université de Lausanne. En 2010, il a fondé son bureau-conseil, IDEA-LINK SARL. En 2012, il a été élu président de la Fédération suisse des urbanistes, section romande. Il agit comme correspondant d'*Urbanité* en Europe.

UNE VISION INTÉGRÉE DU DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL

ville.montreal.qc.ca/demamontreal

Montréal 